

## ANNEXE

A) Le Ministère canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources (EMAR) et l'Administration nationale de l'Aéronautique et de l'Espace des États-Unis (NASA) désirent collaborer à un programme expérimental commun de quatre ans dans le domaine de la télédétection expérimentale, à partir de satellites et d'aéronefs, des conditions de l'environnement à la surface et près de la surface de la terre.

B) Ce programme de coopération a pour objectifs:

- 1) de faire progresser les applications de la télédétection à partir d'astromoteurs et d'aéronefs au contrôle des conditions de l'environnement (air, eau, terre et végétation), à la découverte et à la délimitation des zones de tension dans les cultures et les forêts, et au tracé des cartes du mouvement des glaces et des courants océaniques dans les eaux contiguës au Canada et aux États-Unis, et
- 2) d'établir un mode thématique de cartes des phénomènes d'ordre géologique et hydrologique, de la végétation et des sols.

C) En conséquence, et pour s'acquitter de ce programme expérimental commun, l'EMAR recevra des données des satellites technologiques des ressources terrestres (ERTS) de la NASA à partir de stations au sol situées au Canada et manutentionnera et analysera ces données dans des centres de manutention et d'analyse de données situés au Canada. Il est entendu que les données obtenues à la suite de la série d'expériences sur les ressources terrestres effectuée à bord du *Skylab* (laboratoire spatial) seront aussi disponibles. Il est entendu de plus que les données provenant des satellites technologiques des ressources terrestres (ERTS) obtenues par l'EMAR et la NASA seront mises aussitôt que possible à la disposition de la communauté internationale.

D) L'EMAR et la NASA assumeront tous les frais d'établissement et de fonctionnement des stations au sol de déchiffrement, ainsi que des centres de manutention et d'analyse de données qui serviront à soutenir le programme dans leur pays respectif. Il n'y aura aucun échange de fonds entre l'EMAR et la NASA.

E) Tout comme aux États-Unis, des zones d'essais seront désignées au Canada et l'EMAR accepte d'échanger avec la NASA, comme il a été convenu, les informations au sol et les données concernant les aéronefs, de même que tous les rapports sur les zones d'essai du Canada et des États-Unis. La coordination et (ou) l'échange de vols d'essai aéroportés pourront être organisés comme il a été convenu dans des zones d'essai situées aux États-Unis et au Canada.

F) On veut que ce programme soit exécuté sous la direction générale d'un fonctionnaire supérieur désigné par l'EMAR et d'un fonctionnaire supérieur désigné par la NASA.

G) Chaque organisme désignera de plus un directeur du programme qui aura la charge de coordonner les fonctions convenues et les tâches de chacun des organismes vis-à-vis de l'autre. Les directeurs du programme présideront ensemble un groupe de travail mixte dont les membres seront désignés par